

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-neuf, 31 juillet à 20 h 30 Le Conseil Municipal de
- présents	11	St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par
- votants	11	la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal
- absents		DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
25 juillet 2019 25 juillet 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 41 - 2019

Objet : tarifs de la cantine scolaire

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la cantine scolaire, différents suivant le quotient familial (Revenu fiscal de référence / nombre de parts du foyer / 12) mis en place par la délibération 41 – 2014 du 28 Mai 2014 :

Quotient familial	Tarifs du repas
Inférieur à 400€	1€
Entre 401 et 900€	2€
Entre 901 et 1400€	3€
Supérieur à 1401€	Plein tarif (celui fixé par le Conseil Départemental)

Ne peuvent bénéficier de ces tarifs que les enfants de Saint Germain l'Herm, quelle que soit l'école où ils sont scolarisés. Madame le Maire propose que pour les élèves inscrits à la cantine scolaire de Fournols, la commune prenne à sa charge la différence entre le montant réglé par les parents à Fournols et celui qui serait appliqué à St Germain. Le règlement se fera sur présentation de la facture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 1^{er} août 2019
et publication ou notification du 1^{er} août 2019



Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES